

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 17 JUIN 2025 : DELIBERATION N° 55

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Patrick MOULART pouvoir à Naguib REFFAS - Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Myriam BERTAUX pouvoir à Jeannine PAQUE - Robert PILATO pouvoir à Bernadette MORIAME - Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Affectation du résultat 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2311-5 relatif à la production de la délibération prise à l'appui de la décision budgétaire,
- R.2311-11 relatif au report du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement, du résultat de la section de fonctionnement au budget de l'exercice suivant,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n°126 du 16 décembre 2020 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et autorisant l'apurement du compte 1069 sur une durée de 10 ans,
- n° 54 du 17 juin 2025 - Ville Compte Financier Unique 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 05 juin 2025,

Considérant que le conseil municipal a approuvé le compte financier unique 2024,

Considérant que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est demandé à l'Assemblée d'affecter le résultat au 31 décembre 2024 tel qu'il vient d'être déterminé précédemment, à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Report N-1 (001)	- 78 990,98 €
Résultat au 31/12/2024	1 911 450,73 €
Amortissement du compte 1069	- 131 855,07 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	1 700 604,68 €
Montant des restes à réaliser dépenses	1 881 638,11 €
Montant des restes à réaliser recettes	3 362 550,68 €

EN FONCTIONNEMENT :

Report N-1 (002)	3 612 641,91 €
Résultat au 31/12/2024	290 706,26 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	3 903 348,17 €

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal,

A la majorité avec 25 votes POUR (groupe majoritaire) et 8 votes CONTRE (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER)

- Affecte ce résultat au compte 002 pour un montant de 3 903 348,17 € (excédent de fonctionnement)
- Affecte ce résultat au compte 001 pour un montant de 1 700 604,68€ (excédent d'investissement),

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

